

Saison 2019-2020

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS AVEYRON-LOZERE BASKETBALL SENIORS FEMININS

ARTICLES	PRE-RÉGION	DÉPARTEMENTALE 2		
1 - Composition Le championnat est composé	Poule unique de 10 équipes	Poule unique de 9 équipes		
	L'heure officielle des rencontres est le DIMANCHE à 15h00 - matches couplés en lever de rideau : 13 h et 15 h 30 - M atches couplés en baisser de rideau : 15 h (Départ.) ou 15 h 30 (Région) et 17 h (Départ.) ou 17 h 30 (Région).			
2 - Horaires des rencontres	Pour deux rencontres jumelées du Championnat Départemental (équipe 1 et 2 par exemple) ou 2 rencontres jumelées (une du Championnat Départemental et une du Championnat Régional) ou encore 2 rencontres jumelées (U20 – U17 et Senior) : 13 h et 15 h 30.			
	L'équipe 1 (ou Senior sur U20 et U17) est prioritaire sur l'horaire de 15 h 30. Si l'équipe visiteuse ne peut se déplacer pour 13 heures, cette rencontre aura lieu après le match de 15 h (si match départemental) ou 15 h 30 (si match régional), c'est-à-dire à 17 h ou 17 h 30 (baisser de rideau).			
	Pour ces cas particuliers, une demande de changement d'horaire est oblig	ratoire (article 18, titre III des règles générales).		
3 - Report des rencontres	Les changements d'horaires peuvent être accordés, dans les délais prévus au règlement sportif départemental (article 18, titre III des règles générales).			
4 - Temps de jeu	4 x 10 minutes (prolongation d'autant de fois 5 minutes en cas de match nul).			
	l ·	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.		
5 - Système de l'épreuve	déclarée CHAMPIONNE D'AVEYRON-LOZERE de PRE-REGIONALE FEMININE. Elle disputera le titre Pyrénéen (s'il en existe un) et accédera au Championnat Régional 2, pour la saison 2020/2021, à condition qu'elle soit en règle avec les différents points du règlement (statut de l'arbitrage, équipe de jeunes ayant disputé régulièrement le championnat départemental ou régional, club à jour avec la trésorerie,	- A l'isue du classement final de la poule, l'équipe classée 1ère est déclarée CHAMPIONNE D'AVEYRON-LOZERE de DEPARTEMENTALE FEMININE 2. Elle accédera, ainsi qu'éventuellement la 2ème, au Championnat PRE-REGIONALE FEMININE, pour la saison 2020/2021 à condition qu'elles soient en règle avec les différents points du règlement (statut de l'arbitrage, équipe de jeunes ayant disputé régulièrement le championnat départemental ou régional, club à jour avec la trésorerie, pas d'équipe du même club en PRE-REGIONALE).		
	Si l'équipe classée 1 ^{ère} ne peut ou ne veut pas accéder au championnat Régional 3 (ou s'il y a une place supplémentaire en Championnat Régionale 2), il sera fait appel à l'équipe classée 2 ^{ème} . Si celle-ci ne remplit pas les conditions visées ci-dessus, ou ne désire pas "monter", le Comité Directeur Départemental se réserve le droit de faire "monter" une autre équipe ou de n'en faire monter aucune.	Si l'équipe classée 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ne peut ou ne veut pas accéder au championnat PRE-REGIONALE, il sera fait appel à l'équipe classée 3 ^{ème} . Si celle-ci ne remplit pas les conditions visées ci-dessus, ou ne désire pas "monter" en Pré-Régionale, le Comité Directeur Départemental se réserve le droit de faire "monter" une autre équipe ou de n'en faire monter aucune.		

ARTICLES	PRE-RÉGION	DÉPARTEMENTALE 2			
(suite)	- A l'issu du classement final de la poule, <u>les équipes classées</u> <u>10ème</u> <u>et 11ème</u> descendront en Départementale 2. Il descendra autant d'équipes supplémentaires que nécessaire, compte tenu du nombre d'engagés pour 2020/2021 et d'éventuelles descentes de la division Régionale 2. Même chose si pas d'accession en Région.	Si l'équipe 2, classée avant l'équipe 1, a la possibilité d'accéder à la division supérieure, celle-ci deviendra automatiquement l'équipe 1, la saison suivante.			
	En aucun cas l'équipe I et l'équipe II d'un même club ne pourront évoluer dans la même division, sauf la plus basse. Ainsi une équipe II ne pourra pas accéder à la division dans laquelle évolue l'équipe I.				
6 - Accession de l'équipe II	La descente de l'équipe I dans la division où évoluait l'équipe II, entraîne automatiquement la descente de l'équipe II ou la présence des 2 équipes dans la division la plus basse.				
	Ainsi, l'équipe II ne peut pas remplacer, la saison suivante, l'équipe I qui vient de descendre.				
	Les équipes qui ne souhaitent pas monter, qui souhaitent être maintenues ou encore qui souhaitent descendre, doivent impérativement le signaler, 10 jours au moins avant la date butoir de l'engagement des équipes.				
7 - "Joueurs "brûlés"	Si un club possède une équipe en catégorie supérieure, application des articles 49 et 50 (titre V des règles de participation) Les joueurs-euses non «brûlé(e)s» en équipe 1 peuvent participer seulement aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.				
		Dès le début du Championnat			
8 - Engagement de plusieurs équipes		Si l'association sportive engage plusieurs équipes dans une même catégorie dès le début du Championnat, chacune d'entre elle doit être PERSONNALISEES (*). La composition des équipes personnalisées doit être transmise, avant la première journée du Championnat, à la Commission Sportive.			
		Ces listes peuvent être modifiées uniquement pour une 2 ^{ème} phase de championnat, s'il en existe une (application de l'article 51, titre V des règles de participation).			
9- Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal average des associations sportives à égalité de points. Dans le cas d'une rencontre perdue par "PENALITE", l'équipe déclarée gagnante bénéficie de deux points attribués pour une rencontre gagnée. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés et rien ne doit figurer à cet effet au goal average. Une équipe ayant TROIS rencontres perdues par pénalité ou par forfait est automatiquement déclarée FORFAIT GÉNÉRAL				
10 - Obligations sportives	Chaque association sportive évoluat dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter : 1 équipe de jeunes (U20 à U9)				
	Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE				
11 - Logiciel e-marque	Le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque				

ARTICLES	PRE-RÉGION			DÉPARTEMENTALE 2			
	En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse suivante : feuilles.aveyronlozerebasket@gmail.com et désormais vous pouvez (et devez) insérer dans votre module FBI le scan (Pdf) de la feuille de marque)						
	AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.						
12 - Communication des fichiers e- marque	La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de trancher tout litige concernant une rencontre dont la feuille de marque ne lui est pas parvenue. Rappel des règlements généraux: ART. 37 – Envoi de la feuille de marque électronique (e-Marque) A la Commission Sportive: Transmission du fichier Export.zip de la rencontre selon les modalités prévues dans le cahier des charges. Si possible dès la fin de la rencontre, depuis la salle (si équipement Wifi). Sinon, coupler l'ordinateur avec un téléphone 4G. Enfin, si aucun des moyens précédents n'est possible, sauvegarder les données sur une clé USB ou sur l'ordinateur et dès qu'un point d'accès internet est présent, envoyer le fichier rapidement. Pour les rencontres du Vendredi, avant le Samedi suivant midi ; pour les rencontres du Samedi, avant le Dimanche suivant midi et enfin pour les rencontres du Dimanche, avant 20 heures. Une pénalité financière sera donnée aux clubs qui n'auraient pas transmis au moins la feuille de marque Pdf au Comité avant le lundi midi.						
13 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.						
		n championnats dépar	tementaux seniors	Règles de participation créat	Règles de participation création de la première équipe senior féminine ou masculine de l'association sportive		
	Nombre de joueurs autorisés	Extérieur	10 maximum	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum	
14 - Qualifications et licences	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1, C2 ou T ou C AST/C1, AST/C2 AST (Hors CTC)	3	Types de licences autorisées (nb maximum)	Extérieur Licence C1, C2 ou T ou C AST/C1, AST/C2 AST (Hors CTC)	10 maximum 4	
		Licence ASP	0		Licence C	Sans limite	
		Licence C	Sans limite		Licence ASP	0	
		Licence AS	5		Licence AS	5	
	Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite	Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite	
			Sans limite		Vert	Sans limite	
		Jaune	Décision de l'organisateur		Jaune	Décision de l'organisateur	
		Orange	Décision de l'organisateur		Orange	Décision de l'organisateur	



Saison 2019-2020

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS AVEYRON-LOZERE BASKETBALL SENIORS MASCULINS

ARTICLES	PRE-RÉGION DÉPARTEMENTALE 2			
1 - Composition Le championnat est composé	Poule unique de 11 équipes	Poule unique de 10 équipes		
	L'heure officielle des rencontres est le VENDREDI à 21h00 - Matches couplés en lever de rideau : 19 h 30 - 21 h 30 - Matches couplés en baisser de rideau : 20 h 30 - 22 h 30			
2 - Horaires des rencontres		Si l'équipe recevante a une rencontre de PRE-REGIONALE, la rencontre de Départementale 2 aura lieu avant, à 19 h 30 (lever de rideau), la 2ème ayant lieu à 21 h 30.		
	Si l'équipe visiteuse ne peut se déplacer à 19 h 30, la 1ère rencontre ayant lieu à 20 h 30, la seconde aura lieu à 22 h 30 (baisser de rideau).	Si l'équipe visiteuse ne peut se déplacer à 19 h 30, la 1ère rencontre ayant lieu à 20 h 30, la seconde aura lieu à 22 h 30 (baisser de rideau)		
	Pour ces cas particuliers, une demande de changement d'horaire est oblig	atoire (article 18, titre III des règles générales).		
3 - Report des rencontres	Les changements d'horaires peuvent être accordés, dans les délais prévus au règlement sportif départemental (article 18, titre III des règles générales).			
4 - Temps de jeu	4 x 10 minutes (prolongation d'autant de fois 5 minutes en cas de match nul).			
	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.		
5 - Système de l'épreuve	- A l'issu du classement final de la poule, l'équipe classée 1ère est déclarée CHAMPIONNE D'AVEYRON-LOZERE de PRE-REGIONALE MASCULINE. Elle disputera le titre Pyrénéen (s'il en existe un) et accédera au Championnat Régional 3, pour la saison 2020/2021 à condition qu'elle soit en règle avec les différents points du règlement (statut de l'arbitrage, équipe de jeunes ayant disputé régulièrement le championnat départemental ou régional, club à jour avec la trésorerie, pas d'équipe du même club en Régional 3).	- A l'issue du classement final de la poule, l'équipe classée 1ère est déclarée CHAMPIONNE D'AVEYRON-LOZERE de DEPARTEMENTALE MASCULINE 2. Elle accédera, ainsi qu'éventuellement la 2ème, au Championnat PRE-REGIONALE, pour la saison 2020/2021, à condition qu'elle soit en règle avec les différents points du règlement (statut de l'arbitrage, équipe de jeunes ayant disputé régulièrement le championnat départemental ou régional, club à jour avec la trésorerie, pas d'équipe du même club en PRE-REGIONALE).		
	Régionale 3 (ou s'il y a une place supplémentaire en Championnat	Si l'équipe classée 1ère ou 2ème ne peut ou ne veut pas accéder au championnat PRE-REGIONALE, il sera fait appel à l'équipe classée 3ème. Si celle-ci ne remplit pas les conditions visées ci-dessus, ou ne désire pas "monter" en Pré-Régionale, le Comité Directeur Départemental se réserve le droit de faire "monter" une autre équipe ou de n'en faire monter aucune.		

ARTICLES	PRE-RÉGION	DÉPARTEMENTALE 2			
(suite)	- A l'issu du classement final de la poule, les équipes classées 9ème et 10ème descendront en Départementale 2. Il descendra autant d'équipes supplémentaires que nécessaire, compte tenu du nombre d'engagés pour 2020/2021 et d'éventuelles descentes de la division Régionale 3. Même chose si pas d'accession en Région.	Si l'équipe 2, classée avant l'équipe 1, a la possibilité d'accéder à la division supérieure, celle-ci deviendra automatiquement l'équipe 1, la saison suivante.			
	En aucun cas l'équipe I et l'équipe II d'un même club ne pourront évoluer dans la même division, sauf la plus basse. Ainsi une équipe II ne pourra pas accéder à la division dans laquelle évolue l'équipe I.				
6 - Accession de l'équipe II	La descente de l'équipe I dans la division où évoluait l'équipe II, entraîne automatiquement la descente de l'équipe II ou la présence des 2 équipes dans la division la plus basse.				
	Ainsi, l'équipe II ne peut pas remplacer, la saison suivante, l'équipe I qui vient de descendre.				
	Les équipes qui ne souhaitent pas monter, qui souhaitent être maintenues ou encore qui souhaitent descendre, doivent impérativement le signaler, 10 jours au moins avant la date butoir de l'engagement des équipes.				
7 - "Joueurs "brûlés"	Si un club possède une équipe en catégorie supérieure, application des articles 49 et 50 (titre V des règles de participation) Les joueurs-euses non «brûlé(e)s» en équipe 1 peuvent participer seulement aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.				
8 - Engagement de plusieurs équipes		Dès le début du Championnat Si l'association sportive engage plusieurs équipes dans une même catégorie dès le début du Championnat, chacune d'entre elle doit être PERSONNALISEES (*). La composition des équipes personnalisées doit être transmise, avant la première journée du Championnat, à la Commission Sportive. Ces listes peuvent être modifiées uniquement pour une 2 ^{ème} phase de championnat, s'il en existe une (application de l'article 51, titre V des			
		règles de participation).			
9- Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal average des associations sportives à égalité de points. Dans le cas d'une rencontre perdue par "PENALITE", l'équipe déclarée gagnante bénéficie de deux points attribués pour une rencontre gagnée. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés et rien ne doit figurer à cet effet au goal average. Une équipe ayant TROIS rencontres perdues par pénalité ou par forfait est automatiquement déclarée FORFAIT GÉNÉRAL				
10 - Obligations sportives	Chaque association sportive évoluat dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter : 1 équipe de jeunes (U20 à U9)				
	Le logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE				
11 - Logiciel e-marque	- Logiciel e-marque Le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque				

ARTICLES	PRE-RÉGION			DÉPARTEMENTALE 2		
	En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en pdf) par courrier électronique à l'adresse suivante : feuilles.aveyronlozerebasket@gmail.com et désormais vous pouvez (et devez) insérer dans votre module FBI le scan (Pdf) de la feuille de marque) AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.					
12 - Communication des fichiers e- marque	La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de trancher tout litige concernant une rencontre dont la feuille de marque ne lui est pas parvenue. Rappel des règlements généraux: ART. 37 – Envoi de la feuille de marque électronique (e-Marque) A la Commission Sportive: Transmission du fichier Export.zip de la rencontre selon les modalités prévues dans le cahier des charges. Si possible dès la fin de la rencontre, depuis la salle (si équipement Wifi). Sinon, coupler l'ordinateur avec un téléphone 4G. Enfin, si aucun des moyens précédents n'est possible, sauvegarder les données sur une clé USB ou sur l'ordinateur et dès qu'un point d'accès internet est présent, envoyer le fichier rapidement. Pour les rencontres du Vendredi, avant le Samedi suivant midi ; pour les rencontres du Samedi, avant le Dimanche suivant midi et enfin pour les rencontres du Dimanche, avant 20 heures. Une pénalité financière sera donnée aux clubs qui n'auraient pas transmis au moins la feuille de marque Pdf au Comité avant le lundi midi.					
13 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DÉPARTEMENTAL.					
		n championnats départ	partementaux seniors Règles de participation création de la première équipe senior féminine ou masc l'association sportive			or féminine ou masculine de
	Nombre de joueurs autorisés	Extérieur	10 maximum	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
14 - Qualifications et licences	Types de licences autorisées (nb maximum)	Licence C1, C2 ou T ou C AST/C1, AST/C2 AST (Hors CTC)	3	Types de licences autorisées (nb maximum)	Extérieur Licence C1, C2 ou T ou C AST/C1, AST/C2 AST (Hors CTC)	10 maximum 4
		Licence ASP	0		Licence C	Sans limite
		Licence C	Sans limite		Licence ASP	0
		Licence AS	5		Licence AS	5
	Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite	Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
			Sans limite		Vert	Sans limite
			Décision de l'organisateur		Jaune	Décision de l'organisateur
		Orange	Décision de l'organisateur		Orange	Décision de l'organisateur